



Agence Massot-Nouveau

11-13 rue du Faubourg Madeleine

21200 BEAUNE

Tél. : 03 80 24 15 00

Mail : agencemassotnouveau@century21france.fr

Mise à jour au 2 JANVIER 2018

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS

Sur immeubles et terrains à bâtir :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE
GARAGES	2000€ TTC (FORFAIT)
JUSQU'À 50 000 EUROS	5 000 € TTC (FORFAIT)
DE 50 001 EUROS à 70 000 EUROS	10 % TTC
DE 70 001 EUROS à 90 000 EUROS	9 % TTC
DE 90 001 EUROS à 110 000 EUROS	8.5 % TTC
DE 110 001 EUROS à 150 000 EUROS	8 % TTC
DE 150 001 EUROS à 179 999 EUROS	7.5 % TTC
DE 180 000 EUROS à 200 000 EUROS	7 % TTC
DE 200 001 EUROS à 399 999 EUROS	6.5 % TTC
DE 400 000 EUROS à 500 000 EUROS	6 % TTC
AU-DESSUS DE 500 001 EUROS	5 %TTC

Les honoraires s'appliquent sur le prix de vente.

*Au taux actuel de TVA de 20 %

www.century21agencemassot-nouveau.com

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SARL au capital de 10 000 € - SIRET 789 582 582 00019 RCS DIJON - Cartes Professionnelles T 670 et G 199 Côte d'Or - Caisse de garantie GALIAN- 89, Rue La Boétie 75008 PARIS sous le n°45972S -

HONORAIRES DE LOCATION / REDACTION DE BAIL et ETAT DES LIEUX HABITATION

PRESTATIONS BAIL HABITATION MEUBLE OU NON	COUT TTC PROPRIETAIRES	COUT TTC LOCATAIRES
Recherche d'un locataire : • sites Internet CENTURY 21, autres • vitrine agence • panneau • mailing de proximité • relance du fichiers locataires	Maximum de 8€ du M ² de la surface habitable	
Découverte des recherches et du profil des locataires		
Constitution et vérification du dossier		Maximum de 8€ du m ² de la surface habitable
Visites accompagnées avec les locataires		
Etablissement du bail		
Etat des lieux d'entrée	Maximum de 3€ du m ² de la surface habitable	Maximum de 3€ du m ² de la surface habitable

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL

Bail garage	120€ TTC soit 100€ HT	120€ TTC soit 100€ HT
Bail Commercial	1200€ TTC soit 1000€ HT	1200€ TTC soit 1000€ HT
Bail Professionnel	1200€ TTC soit 1000€ HT	1200€ TTC soit 1000€ HT

HONORAIRES AUTRES PRESTATIONS

Visite Conseil supplémentaire	60€ TTC soit 50€ HT	60€ TTC soit 50€ HT
Avenant Bail Habitation	360€ TTC soit 300€ HT	360€ TTC soit 300€ HT
Avenant Bail Commercial	360€ TTC soit 300€ HT	360€ TTC soit 300€ HT
ETAT des LIEUX sur demande d'un bien non géré ou loué par l'agence	Maximum de 3€ du m ² de la surface habitable	Maximum de 3€ du m ² de la surface habitable

L'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 impose que les honoraires de location soient répartis entre le propriétaire et le locataire à hauteur de 50% chacun.

**Barème Location Gestion
au 1er Janvier 2017**

HONORAIRES DE GESTION				
PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	
En % HT de l'encaissement	6 % HT versement trimestriel 7 % HT versement mensuel	8 % HT	10 % HT	Coût hors forfait
Mise en place du mandat de gestion	■	■	■	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	■	■	■	
Délivrance des quittances et reçus	■	■	■	
Lettre de rappel et 1ère relance par LRAR et recouvrement amiable	■	■	■	
Révision des loyers	■	■	■	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	■	■	■	
Restitution du dépôt de garantie	■	■	■	
Gestion des provisions pour charges	■	■	■	
Tenue de la comptabilité propriétaire	■	■	■	
Acompte mensuel des fonds perçus	■	■	■	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	■	■	■	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	■	■	■	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	■	■	■	
Demande de devis pour travaux	■	■	■	
Réparations urgentes ou inférieures à 150€ TTC	■	■	■	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	■	■	■	
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier à la procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	■	■	■	
Gestion des sinistres		■	■	200 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1500€ TTC)		■	■	200 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux			■	4% TTC du montant des travaux TTC avec un minimum de 500 € TTC
Assurances loyers impayés et détérioration immobilière	6€ de frais annuel + 15 € par dossier			4,15 % TTC
Honoraires de recherche de locataires	14 % HT soit 16,80% TTC du montant annuel du loyer hors charges 50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du propriétaire			